



CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

**OUVERT AU PUBLIC DU LUNDI AU VENDREDI
de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H**

☎ 2 lignes : 05 49 60 98 23 – 05 49 60 98 26
Fax : 05 49 41 65 72

Coût à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :

Imprimé à compléter : P0 (avec TNS inclus)

Demande d'ACCRES : oui - non

IMMATRICULATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

LISTE DES PIECES

- Copie recto-verso de la carte d'identité cours de validité OU copie du passeport en cours de validité OU copie du livret de famille OU extrait d'acte de naissance
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation avec filiation
- Copie d'acte de mariage, OU copie du livret de famille
- 2 attestations d'information du conjoint (si pas de contrat de mariage avec séparation de biens)
- Attestation notariée du contrat de mariage ou copie du contrat de mariage
- Justification de jouissance du local (copie du titre de propriété, copie du bail commercial, bail du local d'habitation, autorisation du propriétaire, copie taxe foncière, copie taxe habitation...)
- Attestation provisoire de commerçant non-sédentaire (préfecture ou sous-préfecture du domicile)
- Justificatif de domicile (facture de téléphone, d'électricité, de gaz,...)
- Licence IV : copie de la déclaration de mutation (mairie du lieu d'exploitation) et copie de la déclaration de profession (Douanes rue Claude Berthollet 86000 Poitiers)
- Diplôme OU autorisation nécessaire à l'exercice de l'activité
- Copie de l'acte de cession
- Copie du contrat de location-gérance
- Journal d'annonces légales
- Pouvoir ORIGINAL (à l'exception des notaires)
- Autres documents nécessaires :